

Règlement a Titre Exceptionnel du Championnat National F.S.G.T. de Cyclo-cross 2022



Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Dans la catégorie ancien homme, si plus de 15 participants de 3 comités différents 1 médaille aux trois premiers sera remise au plus de 70 ans.

Qualification:

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

Ces Championnats sont ouverts aux licencié(e) s F.S.G.T. qualifiés avant le 07 Janvier 2022.

- Minimes (F/G) né(e) s	en 2008 et 2009 -	- Vétérans nés	entre 1973 et 1982
- Cadets (tes) né(e) s	en 2006 et 2007	- Super Vétérans nés	entre 1963 et 1972
- Juniors nés	en 2004 et 2005	- Anciens nés	en 1962 et avant
- Espoirs nés	entre 2000 et 2003	- Féminines nées	en 2004 et avant
- Seniors nés	entre 1983 et 1999	(6	de junior à ancienne)

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque comité départemental ne pourra pas engager plus de 15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âge. Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du championnat si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter-régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours 2021/2022 (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements), ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2021, ils ne peuvent compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements.

Présentation des deux licences.

Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à six (6) épreuves vélo F.S.G.T., quatre (4) pour les minimes et les cadets du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021, dont trois (3) de la spécialité de la saison en cours 2021/2022, y compris un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross). Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2021, il ne peut compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements.

Présentation des deux licences.

- * Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2022 et possédant + **de 200 points** (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2021 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2022.
- * <u>De même, tout coureur</u> (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + **de 200 points** pour les hommes, et **100 points** pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* Voir règlement national Article 15

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR PAR EMAIL À LA FÉDÉRATION AVANT LE 21 DÉCEMBRE 2021 (date et heure de l'envoi de l'email, faisant foi).

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier impérativement.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Prise des dossards:

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **de l'année précédente** (annuelle) et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30mn avant le départ de chaque épreuve.

<u>Plus aucun dossard ne sera remis après la clôture officielle le dimanche 12 heures (même pour les locaux).</u>

<u>Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur.</u> Un chèque par transpondeur.

Tenue vestimentaire:

Chaque coureur d'un même comité devra revêtir un maillot identique par catégorie (de comité ou de club). Les Champions départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif.

Matériel:

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Pour la sécurité des participants, <u>les caméras sur les vélos, les casques ou les concurrents sont interdites</u>. Le développement maximum sera de 7,62 m pour les cadet (te) s. et de 7,01 m maximum pour les minimes. Les cornes sont interdites. Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés. Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 33 mm, suspensions avant et arrière interdites. Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdits.

Changement de matériel :

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévu à cet effet. Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit. Le changement de roue se fera sur tout le circuit, mais le changement de vélo est interdit.

Déroulement des épreuves :

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ.

Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera champion sortant, puis suivra le 1^{er} engagé du 1^{er} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} du 3^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2^{ème} engagé du 1^{er} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 2^{ème} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, etc..

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou inter régionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux.

Les concurrents (es) partent pour un temps donné (voir ci-dessous) selon leurs catégories, et à mi-temps de l'épreuve, sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci seront classés à leur place.

Durée des épreuves :

* Minimes (G/F)	20 Minutes	* Seniors	50 Minutes
* Cadets	30 Minutes	* Vétérans	40 Minutes
* Cadettes	20 Minutes	* Super Vétérans	40 Minutes
* Juniors	40 Minutes	* Anciens	40 Minutes
* Espoirs	50 Minutes	* Féminines	40 Minutes

Récompenses fédérales :

Le champion national se verra remettre le maillot de champion Fédéral, ainsi qu'une paire de manchette FSGT, les trois premiers une médaille fédérale.

Pour un échange de maillot, un délai de 15 jours est accordé, au-delà de ce délai, il ne sera plus possible de faire un échange gratuitement, il sera facturé 50€.

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décidés de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

Échauffements:

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Respect de l'environnement :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

Sanctions:

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension <u>d'UN AN</u> du comité du coureur concerné.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Réclamations:

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.

14-16 rue SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

